



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hotels

Question écrite n° 1597

Texte de la question

M. Raymond Couderc attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les problèmes de création de nouveaux immeubles hôteliers (le plus souvent à la périphérie des villes). En effet, l'industrie hôtelière dans son ensemble souhaite une réforme des commissions départementales d'équipement hôtelier. L'avis consultatif mais dissuasif de la commission permettrait de gérer la surcapacité hôtelière évidente (genant le plus souvent l'activité en centre urbain). Il lui demande les mesures qu'il compte mettre en place afin d'éviter la surcapacité hôtelière dénoncée par la profession.

Texte de la réponse

Les commissions régionales d'équipement hôtelier avaient été créées à une période où les hôteliers avaient accès, dans certaines conditions, aux financements bonifiés du fonds de développement économique et social et aux primes d'équipement hôtelier. Tel n'est plus le cas depuis plusieurs années, les aides éventuelles à l'investissement dans l'hôtellerie relevant essentiellement de la compétence des conseils généraux et l'État n'intervenant que dans les domaines de la formation et de la commercialisation. La constitution d'une commission à caractère consultatif fait partie des mesures envisagées pour aider à maîtriser les risques de surcapacité ; de tels risques devront toutefois être soigneusement convenablement appréciés dans leur ampleur et dans leurs causes.

Données clés

Auteur : [M. Couderc Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1597

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1489

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2647